



Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2024-325

Le Maire de Bayeux,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1.

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise SATO sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation des véhicules ou engins à deux roues **rue de Tilly** à l'occasion de l'ouverture d'une fouille sous-trottoir pour des travaux de réseaux électriques,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 20 mai 2024 au 24 mai 2024,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous véhicules ou engins à deux roues s'effectuera en alternée par feux du 20 mai 2024 au 24 mai 2024:

- Rue de Tilly sur la partie comprise entre le rond-point Mercader et la rue de la resistance, au droit des travaux.

Article 2 – <u>La pré-signalisation et la signalisation matérialisant</u> les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise SATO.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le trois mai deux mil vingt-quatre.

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENNEC
Responsable du Centre Technique Municipal

